

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 13 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

#### **2018 V.50 Vœu relatif à la surveillance des traversées piétonnes devant les écoles**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que la sécurité des jeunes Parisiens qui se rendent à l'école est une priorité pour les Maires d'arrondissement ;

Considérant que chaque année, les Maires d'arrondissement établissent en lien avec la Préfecture de Police, la liste des lieux de traversée qui nécessitent une surveillance particulière ;

Considérant que pour l'année 2017/2018, 445 points école sont sécurisés par la Mairie de Paris ;

Considérant que le lundi et le jeudi, ces points école sont sécurisés 4 fois par jour de 8h à 8h40, de 11h10 à 11h50, de 13h à 13h40 et de 16h10 à 16h50 ;

Considérant que le mardi et le vendredi, ces points école sont sécurisés 5 fois par jour de 8h à 8h40, de 11h10 à 11h50, de 13h à 13h40, de 14h40 à 15h20 et de 16h10 à 16h50 ;

Considérant que le mercredi, ces points école sont sécurisés 2 fois par jour de 8h à 8h40 et de 11h10 à 11h50 ;

Considérant que de nombreux petits parisiens quittent chaque jour de la semaine leur école à 18h, à l'exception du mercredi, et ne bénéficient donc pas de points d'école sécurisés ;

Considérant que parmi ces jeunes parisiens, nombre d'entre eux rentrent à leur domicile par leurs propres moyens ;

Considérant les dangers liés à la circulation aux alentours des écoles ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON et les élus du groupe les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu que :

- Des points d'école sécurisés soient mis en place pour les jeunes parisiens quittant leur établissement à 18h